



BELVEDERE

Lyon, le 8 février 2010

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 FEVRIER 2010

ADOPTION DES RESOLUTIONS A 90%

L'Assemblée Générale de Belvédère du 8 février 2010 a autorisé à la majorité de plus de 90 % des voix la mise en œuvre des modifications de certaines caractéristiques des bons de souscription d'actions 2004 et 2006.

Belvédère précise que le bureau de l'Assemblée Générale a examiné le courrier de l'AMF du 29 janvier 2010 qui exigeait que Belvédère prive de vote les actionnaires porteurs de bons sur le fondement de l'article L. 225-138 du Code de commerce (émission de bons réservée).

Après examen dudit courrier, et suivant la recommandation du Président de Belvédère⁽¹⁾ avant vote, le bureau de l'Assemblée Générale a décidé d'exclure du quorum et du vote les actionnaires s'étant déclarés porteurs de bons auprès de la Société (dont les dirigeants Jacques Rouvroy et Christophe Trylinski) à la suite du communiqué du 29 janvier 2010.

(1) Disponible sur le site de la société : www.belvedere.fr

Contact Belvédère, Jacques Rouvroy au +33 (0)3 80 22 93 83
Contact Actionnaires, Olivier Balva par mail à : olivier@balva.net
Contact ALMEA : Murielle Plavis : 01 47 23 05 42